



## Liste de contrôle Stop aux chutes et faux pas

aux postes de travail fixes dans l'industrie et l'artisanat

**Que faites-vous pour prévenir les chutes et faux pas dans votre entreprise?**

Les chutes et faux pas sont souvent banals, mais ils entraînent des absences et coûtent cher.

### Principales causes de chutes et faux pas:

- **Causes techniques:** sols défectueux ou glissants, chaussures inappropriées, absence ou manque d'éclairage, escaliers dépourvus de main courante, etc.
- **Causes organisationnelles:** absence de sensibilisation (risques non identifiés ou éliminés), manque d'ordre et de propreté au poste de travail, absence de signalisation des zones dangereuses, imprécision ou absence de prescriptions, etc.
- **Causes individuelles:** objets qui traînent, désordre, téléphoner ou écrire des SMS en marchant, inattention, sous-estimation des risques, etc.

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Gestion et organisation

- 1 Connaissez-vous le **nombre** des chutes et faux pas et les **coûts** engendrés dans votre entreprise, savez-vous où ces chutes se sont produites?  
 oui  
 en partie  
 non
- 2 Tirez-vous des **enseignements** des chutes et faux pas et les utilisez-vous pour identifier et éliminer les risques et autres obstacles potentiels?  
 oui  
 en partie  
 non
- 3 Avez-vous désigné une **personne** ou un **service** responsable de l'enregistrement et de l'élimination des risques et obstacles potentiels?  
 oui  
 en partie  
 non
- 4 Le **personnel d'encadrement** est-il chargé de surveiller les risques et obstacles potentiels? Est-il chargé d'exiger l'élimination?  
 oui  
 en partie  
 non
- 5 Votre entreprise dispose-t-elle de prescriptions particulières concernant les **chaussures**? Les supérieurs sont-ils chargés d'en contrôler la bonne application?  
 oui  
 en partie  
 non
- 6 Le **lavage** des sols est-il effectué en début ou en fin de journée lorsque la plupart des collaborateurs sont absents?  
 oui  
 en partie  
 non
- 7 Le personnel de nettoyage est-il tenu de **signaler** les zones glissantes (p. ex. au moyen de panneaux appropriés)? (Fig. 1)  
 oui  
 en partie  
 non
- 8 Le **service d'hiver** est-il organisé de manière à ce que les bâtiments soient accessibles en toute sécurité tôt le matin au début de la journée de travail? (Fig. 2)  
 oui  
 en partie  
 non
- 9 Contrôlez-vous régulièrement que les **voies d'évacuation** et **sorties de secours** sont dégagées et dépourvues d'obstacles? (Fig. 3)  
 oui  
 en partie  
 non
- 10 Organisez-vous régulièrement des **inspections** afin de repérer et d'éliminer les risques et obstacles susceptibles de causer des accidents?  
 oui  
 en partie  
 non

### Infrastructure

- 11 Les **passages, voies de circulation** et **entrepôts** sont-ils clairement signalés et séparés les uns des autres? (Fig. 4)  
 oui  
 en partie  
 non
- 12 Les **câbles, conduites** et **tuyaux** (air, eau, électricité, etc.) sont-ils installés hors des passages et autres voies de circulation? (Fig. 5)  
 oui  
 en partie  
 non

Les chutes et faux pas représentent près d'un quart des accidents professionnels.

Ces accidents ne sont pas une fatalité: il est possible de les éviter, à condition d'appliquer quelques mesures ciblées.



1 Panneau d'avertissement. Cet accessoire permet de signaler les risques de chute temporaires.



2 Voie de circulation dépourvue de neige et de glace.



3 Dégager les sorties de secours.



4 Les voies de circulation et les zones d'entreposage sont signalées et délimitées de manière exemplaire.

13 Les escaliers, couloirs et voies de passage sont-ils **éclairés** de façon que la bordure des marches, le haut et le bas des escaliers ainsi que les obstacles et revêtements de sols irréguliers soient bien visibles? (Fig. 6)

- oui  
 en partie  
 non

14 Le système d'éclairage est-il pourvu de **capteurs** permettant une mise en marche automatique rapide des luminaires (en particulier dans les locaux sans lumière naturelle)?

- oui  
 en partie  
 non

15 Les escaliers sont-ils équipés de  **mains courantes** ergonomiques sur toute la longueur? (Fig. 6)

- oui  
 en partie  
 non

16 Avez-vous déjà complété la **liste de contrôle «Voies de circulation pour piétons»** ([www.suva.ch/67001.f](http://www.suva.ch/67001.f))?

- oui  
 non

17 Avez-vous déjà complété la **liste de contrôle «Sols»** ([www.suva.ch/67012.f](http://www.suva.ch/67012.f))?

- oui  
 non

### Motivation, information, comportement

18 Les collaborateurs sont-ils **sensibilisés** aux risques et obstacles potentiels?

Chacun doit savoir que les chutes et faux pas constituent la principale cause d'accident. Ils font beaucoup de blessés, entraînent un grand nombre d'absences et coûtent cher.

Nous vous proposons de nombreux moyens d'action attrayants et pratiques pour la formation de vos collaborateurs. Vous trouverez d'autres informations à ce sujet sur [www.suva.ch/modulesdeprevention](http://www.suva.ch/modulesdeprevention).

- oui  
 non

19 Les règles de comportement ci-dessous sont-elles intégrées dans les cours de formation des collaborateurs?

- Ne pas **téléphoner, lire** ou écrire des **SMS** en marchant.
- Se tenir aux **rampes d'escaliers** pour pouvoir se rattraper en cas de faux pas.
- Le désordre et la saleté sont souvent à l'origine des glissades et faux pas. L'**ordre** et la **propreté** au poste de travail constituent deux mesures de prévention primordiales.
- **Les objets et les tiroirs ouverts qui empiètent sur les voies de passage** sont des obstacles dangereux, y compris pour les collègues. (Fig. 7)
- **Les objets, marchandises et flaques sur les sols et dans les escaliers** peuvent causer des chutes graves. Ils doivent être éliminés immédiatement ou, si cela n'est pas possible, signalés de manière bien visible et annoncés au responsable. (Fig. 8)
- La moindre **irrégularité au sol**, les différences de niveau, les trous et les dénivelés peuvent causer des chutes. Ces zones dangereuses doivent être signalées et remises en ordre.
- Porter des **chaussures** appropriées sur le chemin du travail.

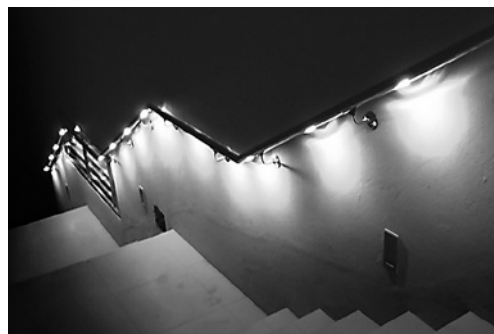
- oui  
 en partie  
 non

20 L'observation de ces règles est-elle **contrôlée et imposée** par les supérieurs hiérarchiques dans le cadre du travail quotidien?

- oui  
 en partie  
 non



5 Attention, risque de chute!



6 Main courante équipée d'un éclairage. Une solution intéressante pour accroître la visibilité des contours de l'escalier.



7 Attention, risque de chute! Pensez à vos collègues!



8 Tout objet déposé sur une marche d'escalier constitue un risque de chute.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

# Stop aux chutes et faux pas aux postes de travail fixes dans l'industrie et l'artisanat

Liste de contrôle remplie par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Domaines contrôlés: \_\_\_\_\_

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

(recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40

Téléchargement et commandes: [www.suva.ch/67179.f](http://www.suva.ch/67179.f), [service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)